

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU
MAIRE**

Service Évènementiel

FB/CD/MD

DECISION N°

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°2022-01/02-01 du Conseil Municipal en date du 15 Février 2022 donnant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 et L. L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le 4ème alinéa de ladite délibération susnommée,

CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat pour un spectacle à l'occasion du Marché de Noël qui se déroulera le vendredi 12, samedi 13 et dimanche 14 décembre 2025.

CONSIDERANT la proposition faite par le prestataire K'DANCE ANIMATION demeurant au 9, boulevard Pierre Mendes France 77500 CHELLES.

DECIDE

Article 1

Le contrat est passé en application des articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la commande publique, dans le cadre d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Le contrat n° **C25142** est attribué au prestataire **K'DANCE ANIMATION**, demeurant au 9, boulevard Pierre Mendes France 77500 CHELLES ;

Le contrat est conclu pour un **montant de 2 000€00 HT soit 2 110€00 TTC**.

La prestation se déroulera **du vendredi 12 au dimanche 14 décembre 2025** au **Parc Honoré de Balzac**.

Article 2

Les dépenses relatives à ce marché sont inscrites au budget communal de l'exercice concerné.

Article 3

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Article 4

Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable Public Assignataire de Meaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, à Madame la Comptable des finances publiques de Meaux et portée à la connaissance du Conseil Municipal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à VILLEPARISIS, le 12 novembre 2025

Le Maire,
Frédéric BOUCHE

